

COUR D'APPEL D'AMIENS TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AMIENS

Service des scellés

Objet : Restitution Véhicule N° parquet :17250000031

Copie au garage :

Amiens, le 28 février 2018

Monsieur le procureur de la République près le tribunal de grande instance d'Amiens

à

Monsieur BU

par mail

MISE EN DEMEURE DE RESTITUTION

Par décision en date du 27 février 2018, le Procureur de la République d'Amiens a prononcé à votre bénéfice la restitution du véhicule SUZUKI immatriculé

Ce courrier vaut mise en demeure de récupérer votre véhicule. Vous disposez d'un **délai d'un mois.** Faute de quoi, votre véhicule deviendra propriété de l'Etat.

En application de l'art. R-147 du Code de Procédure Pénale et de l'arrêté du 10 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001, les frais d'enlèvement et de gardiennage sont à votre charge.

P/le procureur de la République Marion PASTE, greffier

TGI
14 rue Robert de Luzarches – CS 32722
80027 AMIENS CEDEX 1
Tél: 03 22 82 36 26
vehicules.tgi-amiens@justice.fr

